Les manifestants de Carmaux devant la cour d'appel de Toulouse

Toulouse, 23 décembre. — La cour d'appel a entamé ce soir les débats de l'affaire des manifestants de Carmaux, *condamnés par défaut, par le tribunal d'Albi*, le 14 novembre dernier.

Me Viviani, député et défenseur des manifestants, ayant demandé à la cour, au nom des manifestants, l'autorisation de faire entendre des témoins à décharge, l'avocat général, M. Le Gall, s'est vivement opposé à cette requête, déclarant que des témoignages produits dans ces conditions pouvaient être considérés comme suspects.

Après une réplique de M. Viviani, la Cour a adopté les conclusions de ce dernier qui a renvoyé l'affaire au 13 janvier, pour l'audition des témoins cités par la défense.

État désespéré du supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne

Arcachon, 23 décembre. — L'état de santé du Frère Joseph, supérieur général des Frères des écoles chrétiennes, est désespéré.

Les forces du malade diminuent d'heure en heure et on ne conserve plus aucun espoir.

A onze heures du soir, le malade était dans un état de faiblesse extrême.

Le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine

Paris, 23 décembre. — Le *Figaro* de demain dit que le gouvernement a fait choix de M. Girard, ministre de France à Pékin, pour le poste de gouverneur général de l'Indo-Chine. On attend l'acceptation de M. Girard pour rendre cette nomination définitive.

Une première représentation à Paris

Paris, 23 décembre. — Ce soir a eu lieu au Théâtre du Gymnase la première représentation de *Une idylle tragique* qui est en quatre actes, tiré du roman de M. Paul Bourget, par MM. P. de Crisenoy et Armand Dartois.

Nous n'exposerons pas ici la trame du roman bien connu de M. Bourget. Disons cependant que le drame en suit pas à pas, mais un peu sèchement, les péripéties principales.

Malgré ces réserves, il y a dans cette pièce plusieurs scènes très saisissantes et d'une forme très dramatique.

D'autre part, l'interprétation est bonne dans son ensemble, toutefois sans dépasser la bonne moyenne d'exécution.

Inondations en Grèce. — Plusieurs victimes

Athènes, 23 décembre. — A la suite des pluies, le Penée a débordé. Il a inondé plusieurs villages. On parle de plusieurs victimes. Les lignes de chemin de fer sont fortement endommagées. La vallée entre Trikkala et Cardiza présente l'aspect d'un lac immense.

Graves inondations en Sicile

Huit victimes

Catane, 23 décembre. — A la suite du mauvais temps persistant, le Simèto a envahi *les plaines de Passo dei Cavalieri*, causant de graves dommages. Huit personnes ont péri. Des soldats échelonnés le long des routes distribuent des secours.

Nouvelles catastrophes maritimes

New-York, 23 décembre. — On télégraphie de San Francisco que la barque *Jamaïque* s'est perdue au large de Tabasco, en se rendant à Vera Cruz.

Douze passagers et quatorze hommes de l'équipage ont péri; trois seulement ont été sauvés. Le capitaine, qui avait essayé de gagner le rivage à la nage, a été entraîné par le poid d'une forte somme d'argent, dont il n'avait pas voulu se séparer, et a disparu.

D'autre part, un grand paquebot qui doit être le *Mobile* de Londres est échoué en ce moment en vue de Sire-Island.

Le vapeur siffle pour demander du secours ; mais un orage épouvantable empêche d'en connaître exactement la position.

Le point où il est échoué est un des plus dangereux de la côte.

Le suicide d'un fonctionnaire à Milan

Milan, 23 décembre. — M. Ferrario, assesseur municipal, délégué aux finances, craignant que son projet de réforme tributaire ne fût pas approuvé par le conseil communal, s'est suicidé dans un accès d'aliénation mentale.

L'emploi de la dynamite par les insurgés cubains. — Un train qui saute. — 18 soldats espagnols tués.

New-York, 23 décembre. — On télégraphie de la Havane que les insurgés ont fait sauter, avec des bombes de dynamite, un train qui transportait des soldats.

Quatre voitures ont été mises en morceaux et dix-huit hommes ont été tués.

Profitant de la confusion, les insurgés ont attaqué la troupe, tuant 2 officiers et 20 soldats et en blessant 100 autres.

De plus, ils ont emporté une grande quantité d'armes et de munitions.

On annonce que le Cutter anglais, *Maggie*, a été saisi sur la côte de la Jamaïque, avec des munitions destinées à l'insurrection.

L'insurrection aux Philippines

New-York, 23 décembre.—Voici quelques détails apportés par le steamer *Belgic* sur l'insurrection des Philippines :

L'attaque de Novelata fut particulièrement sanglante.

Les insurgés, au nombre de 12,000, avaient construit des retranchements en terre, et avaient placé des canons à tir rapide et plusieurs grosses pièces.

Deux brigades espagnoles, sous les ordres du général Rios et fortes de 2,000 hommes chacune, opéraient contre la ville.

Une brigade espagnole attaqua la première le 29 novembre ; les rebelles se retirèrent alors derrière la seconde ligne, contre laquelle les Espagnols se ruèrent. Mais, accueillis par un feu terrible, la première ligne fauchée, la colonne dut battre en retraite. Le lendemain matin, les deux brigades réunies recommencèrent le combat.

Une seconde fois, les espagnols furent repoussés : ils perdaient 500 hommes dans ces deux journées.

Pendant le combat, les croiseurs espagnols bombardaient la ville, mais leur feu était inefficace : les projectiles tombant trop court.

La question du chômage au Conseil supérieur du Travail

Paris, 23 décembre.— Au cours de la discussion qui a eu lieu hier soir au Conseil supérieur du Travail sur les mesures propres à restreindre le chômage, M. Henri Boucher, ministre du commerce et de l'industrie, a appelé l'attention des membres ouvriers du conseil sur l'intérêt pressant qu'il y avait à combattre le courant qui, dans les années qui précédent les expositions, entraîne de la province vers Paris une foule d'ouvriers comptant sur un embauchage facile dans les chantiers.

Il importe d'autant plus de réagir contre cet entraînement, a déclaré le ministre, qu'au moment même où les travaux de l'Exposition de 1900 seront le plus activement poussés, les chantiers n'emploieront pas plus de cinq mille ouvriers.

Le Pape et Mgr Langénieux

Rome, 23 décembre. — Le Pape a envoyé à S. Em. le cardinal Langénieux une belle pièce latine sur Clovis et les gloires de la France.

Un conseiller municipal élu dans deux communes

Un arrêt du conseil d'État

Paris, 23 décembre. — Le conseil d'État, saisi d'un cas particulier, vient de décider qu'un citoyen élu conseiller municipal simultanément dans deux communes et qui dans le délai de dix jours imparti par la loi pour opter n'a pas fait connaître son choix à la préfecture même *et non au maire*, doit être déclaré d'office par le préfet démissionnaire dans celle des deux communes où il y a le plus d'électeurs.

L'élection de Brest — Les candidats

L'*Univers* déclare que la nouvelle du désistement de M. l'abbé Gayraud est controuvée. Ce journal ajoute que la réunion électorale, qui avait été annoncée pour hier, mardi 22, aura lieu lundi prochain. M. de Blois, candidat royaliste, et M. l'abbé Gayraud y seront convoqués.

D'autre part, le *Temps* annonce que M. l'abbé Gayraud a commencé, hier, ses tournées dans les communes de la 3e circonscription de Brest.

Le même journal est informé d'une troisième candidature, celle de M. l'abbé Louis Martin, qui se présente, dit-il, comme républicain libéral indépendant.

Un saut de 150 pieds

Le nommé Tommy Burns, bien connu comme plongeur, a sauté dans la mer du haut du pont du Forth, dont le tablier est à 150 pieds environ du niveau de l'eau. Le plongeur paraît n'avoir eu aucun mal.

Les martyrs de la Commune

S. Em. le cardinal Richard vient de constituer le tribunal ecclésiastique chargé d'instruire la cause du R. P. Captier et de ses compagnons, fusillés par les communards de 1871.

Le poêle du député

L'*Echo de Paris* raconte que l'un des plus fougueux apôtres du socialisme, présentement député parisien, dont la célébrité politique remonte aux émeutes des derniers jours du second empire, vient d'être victime d'une petite mésaventure fiscale assez piquante.

« Notre honorable, qui craint le froid, avait commandé en Belgique un poêle perfectionné ou le nickel ajoute quelque élégance aux teintes sombres de la fonte.

» Le colis arrive en douane, et c'est là que l'histoire devient amusante. Sans souci de la qualité législative du réceptionnaire, cette administration veut lui faire acquitter, à l'entrée, les droits du poêle tout entier au tarif onéreux du nickel.

» *Inde iræ*. Le député, furieux, n'a rien voulu savoir et a réexpédié son poêle. »

L'incident de Lourenço Marques

Lisbonne, 23 décembre. — Les journaux publient un communiqué officieux au sujet de la fin de l'incident de Lourenço-Marquez entre le Portugal et l'Allemagne.

Le gouverneur fera une visite au consul allemand, qui la lui rendra. Un navire de guerre portugais saluera le pavillon allemand, un navire allemand saluera le pavillon portugais.

Graves désordres près de Naples

Naples, 23 décembre. — *Des troubles se sont produits* à Torre del Greco, près de Naples, à la suite du vote de nouveaux impôts par la municipalité. La population, pauvre et déjà très imposée, a tenté d'incendier la mairie et la maison du maire. Plus de 2,000 personnes ont pris part à cette manifestation qui bientôt a dégénéré en bagarre sanglante.

Des troupes ont dû être envoyées de Naples pour rétablir l'ordre. De nombreuses arrestations ont été opérées.

Un combat sanglant en Grèce

Athènes, 23 décembre. — (De source anglaise). — Suivant *une dépêche de Larissa, un combat* a eu lieu, dimanche, dans la région de l'Olympe, entre un détachement turc et une bande de grecs insurgés. Huit agents de police et 24 soldats turcs ont été tués. Les insurgés n'ont perdu que 4 hommes.

Constantinople, 23 décembre. — On annonce la disgrâce complète d'Ahmed Izzet, chambellan favori du sultan, naguère tout-puissant.

Elle aurait pour cause des relations d'Ahmed-Azzet avec le parti de la jeune Turquie.

Les affaires d'Egypte

Le Caire, 23 décembre. — Le vote du conseil législatif égyptien, refusant le budget de l'armée d'occupation, a produit une vive émotion. On espère que les agents français et russes demanderont cette fois qu'il soit tenu compte d'un vote aussi autorisé et aussi justifié.

Le Caire, 23 décembre. — Le ministre de la guerre procède dès maintenant aux préparatifs de la nouvelle expédition sur Khartoum. On dit qu'à partir du mois prochain, un grand nombre d'officiers égyptiens et anglais se rendront aux frontières.

Selon les uns, l'expédition serait reprise avant le mois d'avril ; selon les autres, rien de sérieux ne serait entrepris avant le mois d'octobre.

L'Espagne et les Etats-Unis

Londres, 23 décembre. — On télégraphie de Washington :

« Les fonctionnaires américains et la légation espagnole considère la situation cubaine à un point de vue plus pacifique.

« La légation espagnole aurait reçu un télégramme de Madrid l'autorisant à donner l'assurance au président Cleveland que les réformes d'autonomie promises à Cuba seront prochainement mises en vigueur.

« Il se manifeste certaines indications permettant de croire que des pourparlers seront bientôt engagés entre les Etats-Unis et l'Espagne pour le rétablissement de la paix à Cuba. »

La peste dans l'Hindoustan

Bombay, 23 décembre. — On annonce officiellement que la peste a éclaté à Kurrachée ; elle augmente à Bombay.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du mardi 15 décembre 1896

Présidence de M. JULIEN LAGACHE

Etaient présents, MM. Julien Lagache, Voldemar Lestienne, Emile Roussel, Florent Carissimo, Florin-Choqart, Bossut-Plichon, Charles Pollet, Eloy-Duvillier, Alexandre Vernier, François Roussel fils, Ferdinand Leborgne, Georges Motte et Eugène Motte.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est lu et adopté sans observation.

La Chambre de commerce de Roubaix,

Vu le projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France, présenté par M. le Ministre des Finances, le 31 octobre 1896 ;

Vu le rapport verbal de la commission nommée dans la dernière séance et qui, après examen et discussion article par article du projet de loi, émet sur l'ensemble un avis favorable et sans réserve :

Déclare unanimement approuver ledit projet tel qu'il est présenté par le gouvernement et exprime le vœu, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, que le renouvellement du privilège de la Banque de France soit voté sans retard par le Parlement.

M. le président de la Chambre de Commerce de Dunkerque demande notre concours en faveur du musée commercial dont il poursuit la création au siège de sa Compagnie. Disposant de surfaces murales d'une étendue relativement considérable, il lui serait facile en y appliquant des vitrines, de réunir en une sorte d'*exposition permanente des échantillons de tous les produits* fabriqués dans notre ville.

La Chambre de commerce de Roubaix, désireuse d'être utile, en cette circonstance, à la Chambre de commerce de Dunkerque, décide qu'elle fera appel à toutes les bonnes volontés. En conséquence, MM. les industriels et commerçants de la circonscription sont informés que tous les spécimens des produits de la fabrication locale qu'ils voudront bien faire parvenir au secrétariat de la Chambre, à la Bourse de Roubaix, seront reçus avec reconnaissance pour être transmis à la Chambre de commerce de Dunkerque.

Il est donné lecture 1° d'une lettre écrite, le 13 novembre dernier, par M. le président de la Chambre de Commerce de Tourcoing à M. le Ministre des Travaux publics au sujet de la question de l'épuration des eaux de l'Espierre; 2° de la réponse de M. le Ministre du 9 décembre courant ; et 3° d'une nouvelle lettre adressée, le 11 décembre courant à M. le Ministre des Travaux publics par la Chambre de commerce de Tourcoing qui persiste à *considérer l'adduction des eaux contaminées à la mer* comme le moyen le plus sûr de mettre définitivement un terme aux réclamations de la Belgique.

En communiquant cette correspondance, la Chambre de commerce de Tourcoing exprime le vœu que la Chambre de commerce de Roubaix joigne ses efforts aux siens « dans le but d'arriver à une solution, la meilleure » possible, de cette grosse question qui intéresse l'industrie de notre région. »

La Chambre de commerce de Roubaix, après avoir entendu les diverses observations que suggère la lecture de ces documents, confie l'étude de la question à une commission composée de MM. Emile Roussel, Eugène Motte, Florent Carissimo et Georges Motte.

Les membres de la colonie française de Bucarest, se disposant à créer une Chambre de commerce en Roumanie, font appel au concours pécuniaire de la Chambre de commerce de Roubaix à titre de membre honoraire, et prient notre compagnie de leur faire connaître le montant de l'allocation annuelle qu'elle serait disposée à consentir, se réservant d'adresser ultérieurement un exemplaire des statuts de cette association.

La Chambre est d'avis d'attendre la réception des dits statuts et ajourne sa décision.

La Chambre de Commerce de Roubaix est saisie d'une délibération prise par la Chambre de Commerce de Reims, dans sa séance du 26 novembre dernier, au sujet des facilités plus grandes à apporter dans les communications rapides existant déjà entre Reims, Lille et Roubaix.

Par les trains de Bâle-Calais et Calais-Bâle, il est possible actuellement aux commerçants de Reims de partir de cette ville le matin, de passer quelques heures à Lille ou Roubaix et être de retour le même jour. Or, il résulte de l'exposé de la délibération précitée qu'avec quelques additions légères du Nord et de l'Est, les négociants de Lille et Roubaix jouiraient des mêmes facilités. Reims, Lille et Roubaix auraient ainsi deux express par jour dans chaque sens, un le matin, un le soir, qui leur assureraient des communications rapides.

La Chambre de Commerce de Roubaix, appréciant le réel intérêt que présente cette question pour le commerce et l'industrie de sa circonscription, s'associe unanimement à la délibération de la Chambre de Commerce de Reims et déclare qu'elle unira ses efforts à ceux de cette compagnie pour obtenir une solution prompte et favorable aux instances communes des deux villes.

M. le Président met sous les yeux de la Chambre divers documents relatifs au projet de transport de force à domicile par l'électricité formé par la Société de construction mécanique et électrique du Nord; lesquels documents sont accompagnés d'une lettre de M. le directeur de ladite société demandant l'avis de la Chambre de commerce et son appui moral. — La Chambre renvoi l'examen de cette question à une commission composée de MM. Alexandre Vernier, Emile Roussel, Voldemar Lestienne et Eugène Motte.

La Chambre donne acte à M. le président des communications suivantes :

1° Lettre de M. le ministre du commerce et de l'industrie concernant la modification apportée au mode de contrôle des déclarations en douanes pour les marchandises destinées aux Etats-Unis. Cette lettre a été publiée par les journaux de la localité.

2° Lettre de la Chambre de Commerce de Lyon, datée du 3 décembre et relative à la Mission en Chine. La Mission, divisée en trois groupes, a quitté Tchung-King, son centre de station, le 14 novembre. Notre délégué, M. Waeles, dont l'état de santé se maintient excellent, fait partie du 2e groupe qui est en ce moment à Han-Kéou se préparant pour la traversée du Hou-Nan dans la direction de Canton.

3° Lettre de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie relative aux moyens à employer pour développer les transactions commerciales de la France avec l'Allemagne. Cette lettre a été publiée par les journaux de la localité.

4° Lettre de M. le consul des Etats-Unis, à Roubaix, avec deux tableaux donnant, l'un, le nombre et la valeur des mètres carrés des tissus de laine pour robes exportés aux Etats-Unis par la France, l'Angleterre et l'Allemagne pendant les années 1890 1895; l'autre, la valeur des tissus de laine autre que pour robes exportés aux Etats-Unis par les mêmes pays pendant la même période. Ces documents sont à la disposition des intéressés au Secrétariat de la Chambre, à la Bourse, tous les jours non fériés de 10 heures à midi.

Le Président, JULIEN LAGACHE.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMETRE		BAROMETRE
	Roubaix,		Mercredi 23 décembre 1896
2 heures soir	3° au-dessus		774 m/m	Beau temps.
5 » »	5° »		776 m/m	»
9 » »	5° »		777 m/m	»
			Jeudi 24 décembre 1896
Minuit	5° au-dessus		778 m/m	Beau temps.
1 heure matin	5° »		774 m/m	»
2 heures »	5° »		778 m/m	»

Paris. — Mercredi 23 décembre 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le fortes pressions du nord de l'Europe se sont étendues aux Iles-Britanniques : le maximum persiste en Finlande (76 mm.). Une zone de dépression relativement faible couvre le sud du continent avec des minima voisins de 760 mm. sur l'Adriatique et sur le golfe de Gênes. Le vent est faible de l'est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan du nord-ouest en Provence. Des neiges et des pluies sont signalées dans quelques stations du nord, de l'ouest et du sud de l'Europe.

En France, on a recueilli 10 mm. d'eau à Biarritz, 3 à Toulouse, 1 à Brest, Limoges, Charleville. La température reste basse sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait — 9° à Riga, — 1° à Paris, Valentia, + 1° à Alger, 15° à Malte. Un noyau + 1° au mont-Ventoux, — 7° au puy-de-Dôme, — 13° au pic du Midi. — En France, le temps va rester froid et neigeux. A Paris, hier matin, grains de neige. — Moyenne d'hier, 23 décembre, 1°4, inférieure de 4°7 à la normale. — Depuis hier midi, température maxima, 4°7; minimum de ce matin, — 4°1. Baromètre à sept heures du matin, 763 mm. — A la Tour Eiffel, maximum 0°3 ; minimum : 3°3. Monte-Carlo : matin, + 11° ; midi, + 13°. Beau.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1,25
100 cartes ivoire (gravure lithographique)	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure-lithographique)	3,50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées (typog.) et 100 enveloppes pour	1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (grav.-lit.)	2,75
Même boîte deuil, imprimées (typographie)	3,50
» » » (gravure-lithographique)	4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc 50 feuilles 50 enveloppes	0,60
» 25 » 25 »	0,45
» couleur 25 » 25 »	0,50
» » 50 » 50 »	0,90

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

CONGOLINE VAISSIER *Guérison instantanée des crevasses et gerçures.* **La demander partout.**

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Noël, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

La distribution des secours en nature aux élèves des écoles communales — Chaque année, à cette époque, une distribution de secours en nature est faite aux enfants des écoles communales.

Autrefois, sous l'administration Lagache, tous les élèves indigents, ceux des écoles officielles comme ceux des établissements privés, avaient part à cette distribution.

Aujourd'hui, la situation est changée et seuls les enfants qui fréquentent les écoles communales ont reçu hier et aujourd'hui des vêtements, chaussures, tricots, etc., etc.

Pourquoi cette distinction ?

La caisse de la ville n'est-elle pas alimentée par tous les citoyens sans exception ?

Cette criante inégalité constitue une injustice contre laquelle tous les hommes vraiment libéraux, — nous allions dire tous les hommes vraiment honnêtes — à quelque parti qu'ils appartiennent, ne cesseront jamais de protester.

Les secours ont été distribués à la mairie et non pas dans les écoles, comme cela se faisait anciennement.

On peut s'étonner que ceux qui réclament — et avec raison — la distribution à domicile du pain donné par le Bureau de bienfaisance, n'aient pas pensé à épargner aux enfants l'humiliation de rester sur le trottoir en face de l'Hôtel de Ville pendant un temps beaucoup trop long. On aurait aussi bien fait, par ces temps froids et humides, de penser à la santé de ces pauvres petits:..

Chambre de Commerce de Roubaix. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Président de la Chambre de commerce de Roubaix, sur l'invitation de M. le Ministre du commerce et de l'industrie, a l'honneur d'appeler l'attention de MM. les industriels et commerçants de la circonscription sur les dispositions de la loi russe du 26 février-9 mars 1896, relative au dépôt et à la protection des marques de marchandises, et de leur signaler particulièrement l'article final de cette loi aux termes duquel le droit à l'usage exclusif des marques enregistrées antérieurement au 9 mars 1896 ne peut être conservé qu'après une nouvelle déclaration des dites marques faite avant le 9 mars 1897.

» Les industriels et commerçants français qui désirent effectuer le dépôt de leurs marques en Russie ont à fournir un certificat spécial qui est délivré gratuitement par le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Pour obtenir ce certificat, ils doivent adresser une demande au Ministère, en y joignant un certificat constatant le dépôt de leur marque en France. Ce dernier certificat est délivré, sur papier timbré de fr. 1.20, par le greffier, entre les mains duquel le dépôt a été effectué. M. le Ministre ajoute que le certificat, après sa remise par le ministère, doit être soumis à la formalité de la législation par le consul général de Russie, à Paris.

« Le Président, JULIEN LAGACHE. »

Une messe de prémices au Saint-Sépulcre. — M. l'abbé Joseph Desbarbieux, prêtre nouvellement ordonné, célébrera sa messe de prémices, dimanche prochain, à dix heures, en l'église du Saint-Sépulcre, sa paroisse.

Nominations ecclésiastiques. — Nous apprenons que M. l'abbé Samson, vicaire au Saint-Sépulcre, est trans féré à Halluin.

L'administration diocésaine, désirant donner à M. le curé d'Halluin, dont l'état de santé laisse à désirer, des collaborateurs ayant déjà acquis de l'expérience dans l'exercice des délicates fonctions du ministère paroissial, a jeté les yeux sur M. l'abbé Samson, qui compte déjà onze années de prêtrise, dont huit passées dans la paroisse du Saint-Sépulcre, où il s'est occupé successivement des diverses œuvres qui y fonctionnent avec prospérité.

En quittant Roubaix, il emporte les regrets de son vénéré pasteur qui appréciait à sa juste valeur son dévouement inaltérable, de ses collègues qu'il était toujours prêt à obliger et des paroissiens dont il avait conquis le respect et l'estime. Il emporte aussi la reconnaissance de bien des familles au sort desquelles il avait intéressé les personnes généreuses et charitables, tout en leur apportant les consolations et les salutaires enseignements de la religion.

Nous rappelons aussi, en y rendant hommage, le sangfroid et le courage dont il fit preuve, lors de l'incendie qui se déclara dans la sacristie du Saint-Sépulcre, en traversant toute l'église au sein d'une fumée intense, au risque d'être suffoqué, pour atteindre le foyer du sinistre et mettre les saintes espèces en lieu sûr.

La fête de Noël. — Nous voilà à la veille de la grande solennité par laquelle l'Eglise catholique célèbre la naissance de son divin fondateur. Dans les villes, cette fête est loin d'avoir tout le charme poétique qu'elle a dans les campagnes avec ses veillées familiales autour de l'âtre où flambe joyeusement la bûche de Noël, avec sa messe de minuit à laquelle, à travers les sentiers tortueux, quelquefois escarpés et disparaissant sous la neige, se rendent en groupes les familles qui laissent à l'aïeul et à l'aïeule la garde du foyer.

Mais le touchant mystère qu'elle rappelle à la même signification pour le citadin que pour le villageois, et partout elle est solennisée avec empressement.

Dans la ville de Roubaix, où la foi et la piété sont restées vivaces, cette fête donne lieu, chaque année, à une éclatante manifestation de croyances religieuses de la part de la population.

La messe de minuit, par mesure de prudence, n'est célébrée, dans les paroisses, que vers cinq heures du matin ; mais dans quelques patronages et dans quelques communautés, elle est chantée, dans l'intimité, à l'heure liturgique exacte.

Toutes les sociétés de chant qui prêtent d'ordinaire leurs concours aux solennités religieuses, se sont préparées à rehausser par leurs exécutions l'éclat des cérémonies du culte.

A SAINT-MARTIN, la maîtrise, sous la direction de M. Broquet, interprétera la messe de Gounod pour quatre voix d'hommes et deux voix d'enfants. M. Broquet chantera, à la messe de minuit, le « Noël » d'Adam.

A NOTRE-DAME, la chorale, sous la direction de M. Lecherf, fera entendre, à quatre heures et demie, la messe de Ste-Cécile de Dillies avec le « Noël » de Roche, et, à neuf heures et demie, la messe en *ré* de Niedermeyer avec le *Credo* de Nicou-Choron.

A SAINTE ELISABETH, la chorale Saint-Eloy, dirigée par M. Alphonse Dutoit, exécutera la messe solennelle de Wéber, arrangée par Riga.

AU SAINT-SÉPULCRE, à la messe de minuit qui sera célébrée à cinq heures, M. Tiberghien chantera le « Noël » d'Adam et M. Dupré exécutera une Rêverie pour alto-violon de Weyckman.

A la grand'messe la maîtrise, composée de quatre-vingt choristes, interprétera la messe en *sol* de Gounod, à quatre voix. A la fin de cette messe aura lieu l'exécution de la belle cantate de Bouichère qui a obtenu un grand succès dans la cathédrale de Reims, pendant les fêtes du quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

AU SACRÉ-CŒUR, la chorale fera entendre, à cinq heures, la messe en plain-chant de Mazingue. A l'issue de la messe M. Léon Desannois chantera le « Noël » d'Adam.

A dix heures, elle interprétera la messe de Nicou-Choron, dont les solos seront donnés par MM. Léon Desannois, Alphonse Debruyne et Arthur Duscnens.

A SAINT-JEAN BAPTISTE, la chorale, dirigée par M. Albert Duhamel, chantera la messe de Th. Dubois avec le *Credo* de Miné.

Rappelons que, cette année, la grande fête de Noël coïncide avec le quatorzième centenaire du baptême de Clovis, qui peut être considéré le propre baptême de la France chrétienne.

Pour se conformer aux intentions du Souverain Pontife dans la concession du jubilé national, et à la pieuse pensée du cardinal Langénieux qui a été le promoteur des fêtes du centenaire, Mgr l'archevêque de Cambrai, dans une lettre pastorale, a prescrit que, dans toutes les paroisses et chapelles de son diocèse, il serait, le jour de Noël, procédé solennellement à la rénovation des vœux du baptême de la France.

Cette imposante cérémonie, qui a été également prescrite dans tous les diocèses français, donnera, cette année, à la grande fête de Noël, un caractère encore plus grandiose et plus touchant.

La marche du Pain » et le « Refuge de Nuit. — Dans la journée de mercredi, l'œuvre de la « Bouchée de Pain » a distribué, aux grandes personnes, 640 rations et 1120 aux enfants; 20 lits ont été occupés.

Son succès va toujours grandissant et il est apprécié des gourmets, le délicieux beurre d'Oostcamp. 14138

La mort du doyen des marchands tailleurs de Roubaix. — Le doyen des marchands tailleurs, M. Florimond Dorasse, âgé de 87 ans, très connu dans notre ville, est mort, mercredi, au domicile de ses neveux, MM. Nizette, rue Nain.

La grève de la rue Darbo. — Mercredi matin, une délégation des grévistes du tissage de MM. Drey et Simpson, fabricants de lainage, rue Darbo, a eu une entrevue avec les patrons; celle-ci n'a donné aucun résultat.

Les grévistes, en se retirant, ont informé MM. Drey et Simpson qu'ils rendraient compte de leur démarche à leurs camarades de travail.

L'arrestation d'un ouvrier mécanicien porteur d'une fausse pièce de 20 francs. — Mercredi matin, vers 10 heures, deux individus entrèrent chez madame Versens, cabaretière, rue d'Alger, et consommèrent jusqu'à midi pour la valeur de deux francs cinquante.

La cabaretière, ayant des doutes sur la solvabilité de ses deux clients de passage, invita celui qui commandait à payer son compte ; mais celui-ci, ouvrant son porte-monnaie et montrant une pièce d'or de 20 francs, assura Madame Versens qu'elle n'avait rien à craindre quant à cela.

Enfin, vers trois heures, le compte des deux buveurs s'élevait à la somme de cinq francs et la patronne du café ayant de nouveau prié le consommateur qui lui avait montré le louis de régler ses dépenses, celui-ci refusa de s'exécuter.

L'agent de police Averbecke, de service dans le quartier, fut appelé et l'invita à son tour à payer sa dette et, de nouveau, l'individu montra sa pièce d'or en assurant l'agent qu'il payerait.

L'agent fut frappé de la teinte singulière de cette pièce et pria le porteur de la lui remettre pour l'examiner, ce que ce dernier fit sans observation. Mais quelle ne fut pas la surprise de l'agent en constatant que la pièce en question n'était autre chose qu'une rondelle de carton recouverte d'un métal jaune.

Les deux hommes furent conduits au commissariat de la rue Saint Joseph. Après l'interrogatoire qu'on leur fit subir, l'un d'eux fut mis en liberté; l'autre, ouvrier mécanicien, Joseph Baert, âgé de 39 ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, a été maintenu en arrestation.

Deux arrestations pour outrage public à la pudeur. — Un ouvrier fileur, Louis Verbeset, de la rue Vaucanson, a été mis en état d'arrestation mercredi matin, à onze heures, boulevard de Reims.

Cet individu, qui est inculpé d'outrage public à la pudeur commis devant plusieurs enfants, a été interrogé par M. Squivée, commissaire de police de la place Ste-Elisabeth qui l'a maintenu en état d'arrestation.

— Lundi matin, M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement, était informé qu'un garçon boulanger, Louis Vermander, âgé de 59 ans, avait commis, dimanche soir, des actes scandaleux devant deux petites filles, chez les époux X..., rue Watt, pendant l'absence de ces ci-ci.

Louis Vermander, qui habite rue du Tilleul, 176, fut recherché et ce n'est que mercredi après-midi qu'il fut arrêté chez son patron, rue de l'Alma.

Après un interrogatoire que lui fit subir M. le commissaire de police, l'inculpé a été écroué dans la soirée au dépôt central.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Un accident, rue de Sébastopol. — Mardi matin, vers 8 heures 1/2, M. Alfred Genty, tapissier-garnisseur, rue des Fabricants, était occupé en compagnie de son fils à préparer une chapelle ardente chez un habitant de la cour Castelain, rue de Sébastopol, pour un service funèbre qui devait avoir lieu dans la matinée, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba de l'échelle sur laquelle il se trouvait pour poser des tentures.

Tombé sur le côté gauche d'une hauteur de plusieurs mètres, il fut relevé par son fils accouru à son secours et reconduit à son domicile, rue des Fabricants.

Il se plaignait de douleurs au côté et au poignet gauches.

En visitant ses blessures, MM. les docteurs Butruille et Harlet, qui ont donné les premiers soins au blessé, constatèrent qu'il avait plusieurs côtes fracturées.

Une arrestation pour outrages à la police. — Mardi après-midi, un journalier, Gustave Demulder, âgé de 21 ans, demeurant rue Jacquard, injuria, dans la rue Turgot, l'agent de police Lezy, qui lui faisait une observation. Il prit ensuite la fuite, et ce n'est qu'après une course d'une centaine de mètres que Demulder put être arrêté et conduit au dépôt où il a été écroué.

Une femme qui brise un carreau de vitre. — A la suite d'une discussion survenue mardi soir, vers six heures, entre Charles Mas, repasseur de rasoirs, rue des Longues-Haies et Juliette Deplechin, âgée de 31 ans, demeurant rue Saint-Joseph, celle-ci brisa un carreau de vitre chez le premier et s'enfuit. Un agent de police qui passait sur ces entrefaites, a rédigé un procès-verbal à la charge de cette femme trop vindicative.

Les objets perdus. — Deux paires de bottines ont été trouvées sur un banc de la place du Commerce, par M. Pierre Vampée, demeurant rue des Arts, 19, qui les a déposées au commissariat de son arrondissement.

— Un sac contenant 50 kilogrammes d'avoine a également été trouvé sur la voie publique, par M. Julien Desmet, demeurant rue de Lille, impasse des Arts, 7, auquel on peut le réclamer.

Wasquehal. — *La fête de la Noël.* — Voici l'ordre des offices de la fête de Noël :

A 5 heures, messe solennelle avec communion générale; les membres du comité et du cercle catholique ainsi que les familles assistées de la conférence Saint-Vincent de Paul sont spécialement invités à s'approcher de la Sainte-Table. A l'issue de la messe, M. Victor Delannoy chantera le *Noël* d'Adam.

A 6 heures, messe basse avec communion ; à 7 heures 1/2, messe basse ; à 9 heures, messe des enfants ; à 10 heures 1/2, grand'messe, chantée par la société chorale « Les Amis Réunis, » qui interprétera la messe du Saint-Esprit, de Mazingue, avec accompagnement d'orchestre, sous la direction de M. Gustave Eeckhout.

Les solis seront chantés par M. Albert Lemaire, baryton-solo de la chorale ; à l'offertoire et à l'issue de la messe, M. G. Scalbert chantera un « Adeste fideles » et « Les Rameaux, » de Faure ; à 3 heures, vêpres solennelles avec sermon par un prêtre étranger. Salut et bénédiction du T. S. Sacrement.

— *Fête de l'arbre de Noël de la conférence St-Vincent-de-Paul.* — On nous prie de rappeler qu'à l'occasion de la fête de l'arbre de Noël en faveur des pauvres, la société de la conférence Jeanne d'Arc, formée des étudiants en droit de l'Université catholique de Lille, donnera une grande soirée récréative, dans les salles du patronage Saint-Joseph, à Wasquehal, le dimanche 27 décembre, à cinq heures du soir. L'un des membres de la société fera une importante causerie sur un sujet d'actualité. Le « Broutteux », de Tourcoing, dont la réputation n'est plus à faire, prêtera son concours à la fête. Le programme, qui sera publié dimanche, et le choix des artistes, permet de prédire que cette fête sera des plus intéressantes et dépassera de beaucoup ses devancières. Rien n'a été négligé pour donner satisfaction aux auditeurs qui participeront certainement en très grand nombre à cette œuvre charitable.

Les hommes, chefs de familles assistées par la Conférence de St-Vincent de Paul et par le Bureau de Bienfaisance, pourront, au moyen d'une carte, délivrée à l'avance par M. le Curé, participer gratuitement à la fête, et obtenir un secours pour eux et pour leurs enfants.

Des cartes d'entrée pourront être demandées à l'un de MM. les Membres de la Conférence St-Vincent de Paul et chez MM. Libbrecht frères et sœurs, sur la Place.

On ferait bien de prendre ses cartes le plus vite possible afin de préparer, à l'avance, toutes les places nécessaires.

— *La double arrestation pour vol de charbon.* — Mercredi, on a découvert, à la briqueterie de M